

56-2015 00376

>> **Impact**

Rapport définitif - Octobre 2015

DDTM du MORBIHAN
27 OCT 2015
COURRIER ARRIVE

LORIENT

Résumé non technique - Demande
d'autorisation et étude d'impacts pour
l'aménagement de la zone portuaire du Rohu



CCI MORBIHAN





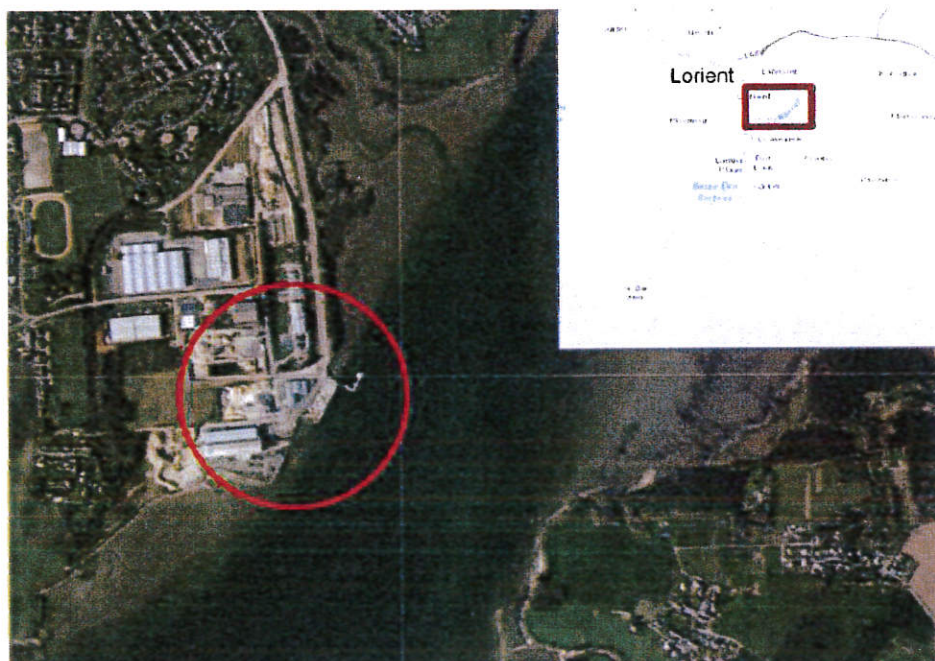
**RESUME NON TECHNIQUE DE LA DEMANDE
D'AUTORISATION ET ETUDE D'IMPACTS
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE
PORTUAIRE DU ROHU**

Article R.122 -5 du Code de l'Environnement

La Chambre de Commerce du Morbihan souhaite la construction d'un nouvel appontement sablier au niveau de la zone industrielle du Rohu.

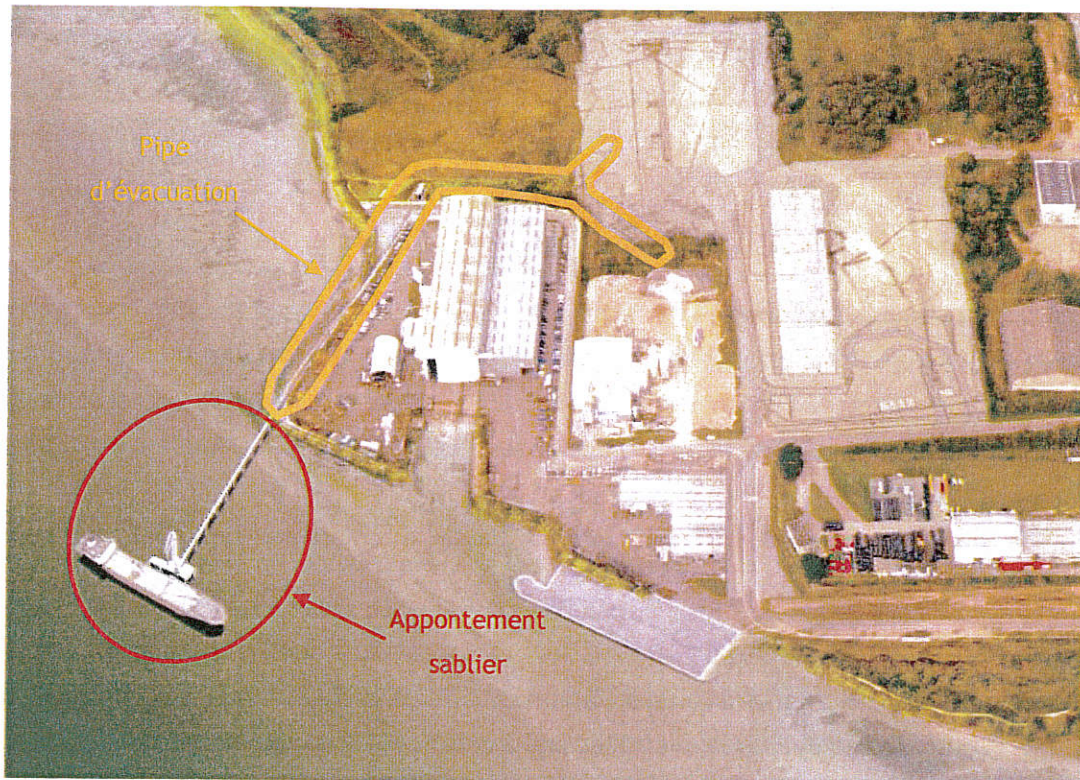
PRESENTATION DU PROJET

Les travaux seront réalisés au niveau de la zone industrialo-portuaire du Rohu, dans la partie amont de la rade de Lorient, en rive droite du Blavet, sur la commune de Lanester.



Le projet porte sur la construction d'un appontement sablier, une installation de déchargement (bras, pipe), une installation de rechargement (convoyeur) et un terre-plein d'accès. Les travaux sont sous maîtrise d'ouvrage CCI du Morbihan.

La figure suivante présente l'ensemble des aménagements prévus.



Etat projeté des travaux

Le planning d'exécution des travaux est évalué à environ 11 mois. Les travaux devraient débuter en octobre 2016 et être achevés en août 2017. La mise en service est prévue courant décembre 2017.

Le montant global des travaux est de 7,488 millions d'euros HT

Réglementation :

La procédure réglementaire applicable au projet d'aménagement de la zone portuaire du Rohu est une **étude d'impact** (rubrique n°10 -d- de l'article R122-2 du Code de l'Environnement) avec enquête publique.

Les travaux sont donc soumis à étude d'impact valant document d'incidence "*Loi sur l'Eau*" (autorisation : rubrique 4.1.2.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement) et incidence Natura 2000 (Points 3 et 4 de l'article R414-19 du Code de l'Environnement), et le dossier est soumis à enquête publique.

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE D'ETUDE

Milieu physique

Les niveaux d'eau, ou cotes marines (CM), au niveau du futur appontement sont comprises entre - 2,4 et 2,9 m naturellement, contre - 2 m actuellement obtenu par dragage régulier de la zone.

Les courants atteignent des vitesses inférieures à 0,5 m/s en mortes eaux (coefficient inférieur à 45) et 1 m/s en vives eaux ; ils sont de type alternatif avec la marée et passent par un maximum à mi-marée. Des mesures de courants ont été réalisées sur la colonne d'eau et ont permis de conclure que ceux-ci subissaient l'influence du Blavet, en particulier en surface. Le Blavet vient en effet renforcer le jusant, générant ainsi un courant de vidange plus important.

L'agitation de la mer créée par vent fort se limite à un clapot qui peut atteindre 0,5 m.

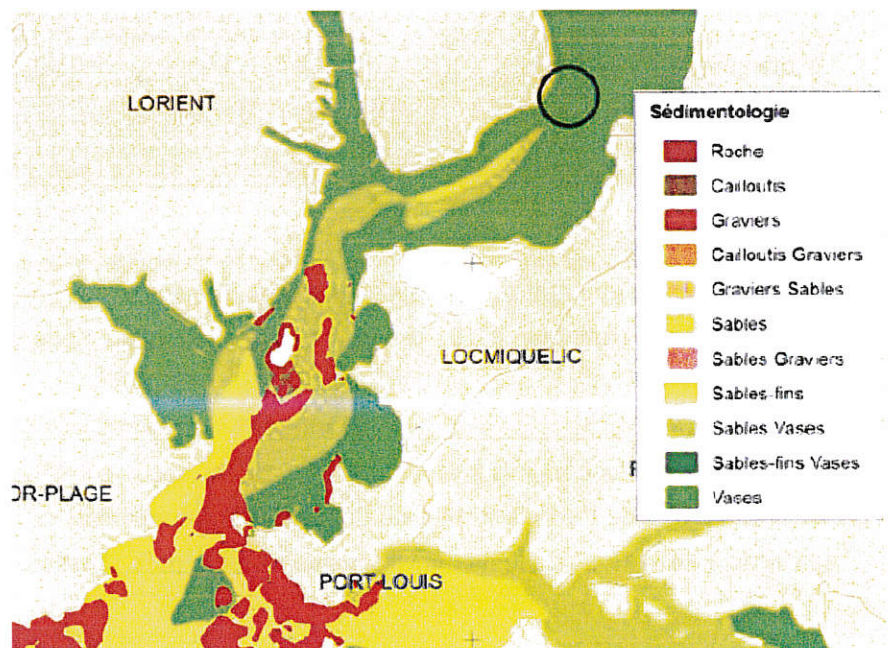
Le niveau d'eau dans la zone du Rohu est soumis à l'influence du Blavet dont le débit moyen est de 27 m³/s, alors que le débit de crue biennale se situe autour de 140 m³/s.

Le secteur du Rohu est de plus soumis à l'influence de la marée qui atteint 4,35 CM en vives eaux (coefficient de marée de 90) et exceptionnellement la cote 5,79 CM en coefficient 120.

Dans la partie Nord de la rade de Lorient, la vase est prédominante.

On estime à 0,5 m/s la vitesse critique de mise en mouvement des vases (vitesse observée sur site à partir d'un coefficient de marée de 60).

Le taux de sédimentation dans la rade de Lorient est relativement faible dans les zones non-remaniées (hors souilles), car ces zones sont stables. Dans les souilles il peut atteindre plus de 30 cm/mois après dragage.



La qualité de l'eau au niveau des zones conchylicoles met en évidence :

- Une dégradation de la qualité microbiologique sur le point de surveillance le plus près du Rohu dans la rade sur le Blavet ;
- Une présence en faible quantité de toxines en juillet. Cependant le nombre d'analyses est limité.

En 2012 et 2013 les eaux de baignade en aval dans la rade sont majoritairement de bonne qualité, excepté à Cote rouge (Riantec) où les eaux sont de qualité moyenne.

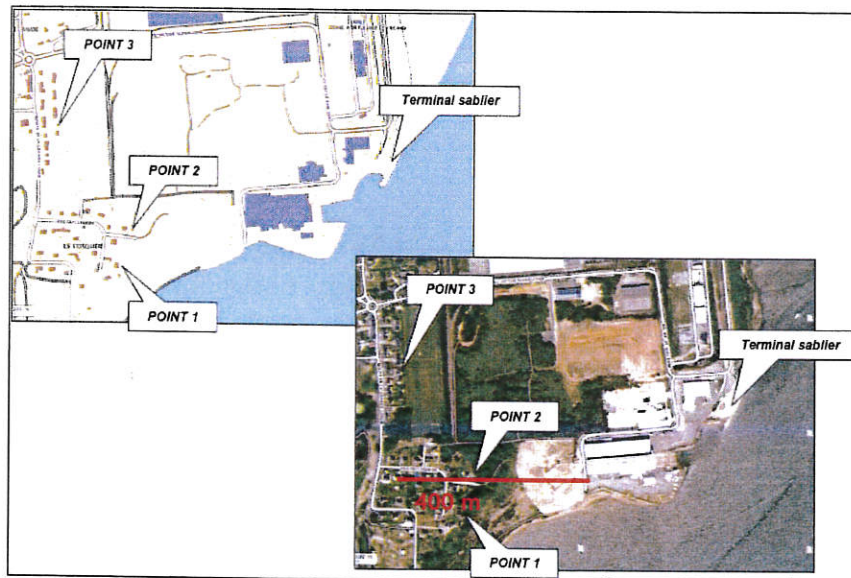
La rade de Lorient se situe à l'intérieur de la masse d'eau ET20 fortement modifiée et en état global moyen.

Les sédiments ont été analysés selon deux procédés distincts (Hydra 2014) :

- Leur qualité chimique et physique a été déterminée afin d'évaluer la présence ou non de contamination. Ce test a permis de mettre en évidence, au regard des seuils réglementaires, des sédiments faiblement contaminés et composés de vases fines ;
- Leur toxicité sur la faune et la flore marine. Les sédiments présentant des faibles contaminations ont été mis en contact avec des larves d'huitres durant leur croissance (espèce très sensible aux variations du milieu). Ce test a permis de démontrer l'absence totale de toxicité de ces sédiments sur le milieu marin, même à des concentrations élevées.

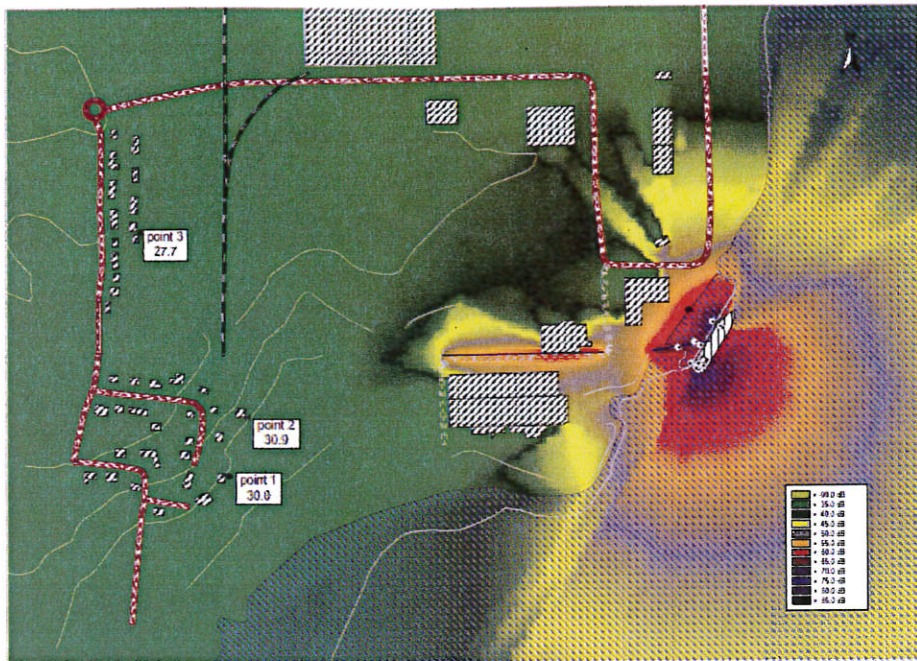
Les mesures de bruit résiduel ont été réalisées au niveau des habitations autour de la zone industrielle du Rohu en 3 points dans les quartiers suivants (JLBI Conseils 2014) :

- Le Cosquer (Point 1 et 2) : à 100m environ à l'ouest de la limite de propriété de SVA
 - Habitation de M. et Mme LE MOUSTARDER, 21 C, rue du Cosquer (Point 1) ;
 - Habitation de M. et Mme BOUTILIER, 15 rue du Cosquer (Point 2).
- Le lotissement de la Grande Lande (Point 3) : à 400m environ à l'ouest de la zone de stockage.
 - Habitation de M. et Mme CHANTREAU, 95 route de la grande Lande.



Emplacement des points de mesure acoustique (JLBI Conseils, 2012)

Les contributions sonores issues des mesures acoustiques in situ sont données sur la maquette ci-dessous :



Les émergences globales liées à l'activité de déchargement, dans la situation actuelle, sont toutes inférieures aux valeurs maximales admissibles, quelle que soit la période.

Milieu vivant

Au niveau du milieu vivant, les espèces vivant sur les fonds meubles de la zone présente une richesse spécifique relativement faible (9 espèces appartenant toutes au groupe des annélides). Ces espèces tolérantes et opportunistes se trouvent en fortes abondances (de l'ordre de 4 000 ind./m²).

Au niveau piscicole, le bassin versant du Blavet présente un potentiel d'accueil intéressant pour les grands migrateurs. La présence du saumon est bien établie, il accueille aussi d'autres espèces migratrices : l'anguille, la lamproie marine et l'aloise.

Le secteur du Blavet aval sous influence marine apparaît comme une zone de nurserie pour de nombreuses espèces (bars, mullets, sprats,...). Le pré-recrutement des nourriceries est fait depuis les frayères situées en majorité en partie sud de l'estuaire, plus au sud que la zone d'étude.



La rade de Lorient est fréquentée par de nombreux oiseaux aquatiques, notamment des limicoles qui fréquentent les marécages et les vasières. Toutefois ceux-ci se concentrent surtout dans la petite Mer de Gâvres. La zone portuaire du Rohu ne comporte pas de zone de nourrissage, d'abri ou de stationnements remarquables pour les oiseaux.

Toutefois, le marais de Pen Mané (83 ha), situé à 1,4 km de la zone portuaire du Rohu, présente un intérêt certain pour l'avifaune. Cette zone est particulièrement importante pour 23 espèces d'oiseaux. Le site a également un intérêt pour l'hivernage de certaines espèces comme la bécassine des marais et le butor étoilé menacées à l'échelle nationale.

Des relevés et inventaires de terrain flore et végétation ont été effectués le mercredi 15 avril 2015. Aucune espèce de plante protégées ou d'intérêt patrimonial remarquable n'a pu être identifiée. Au niveau rétro-littoral des milieux de vases fines et collantes (slikke), qui en rendent l'accès difficile, sont classés, comme les végétations de prés salés atlantiques (schorre), parmi les végétations de zones humides remarquables selon les documents de règlement du SAGE du Blavet de février 2014.

Patrimoine et paysage

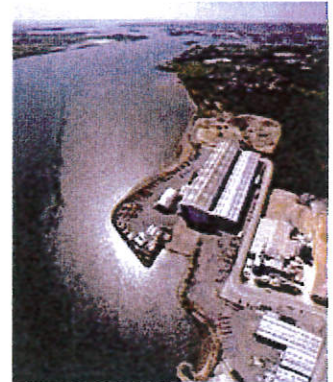
2 sites Natura 2000 sont présents à proximité de la zone portuaire du Rohu :

Type	Code	Nom	Superficie (ha)	Distance/Projet (km)	Schéma	Avancement DOCOB
ZPS	FR5310094	Rade de Lorient dont le site de Pen Mané	487	1,4		Oui
SIC	FR5300027	Massif dunaire de Gâvres-Quiberon et zones humides associées	6 828	3,2		Oui

Sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude (www.bretagne.ecologie.gouv.fr)

Le site est situé sur la commune de Lanester en rive droite du Blavet. La zone industrielle et le port de commerce du Rohu font face aux grandes vasières de l'estuaire du Blavet situées au droit des communes de Kervignac et de Locmiquélic.

En arrière de la zone portuaire, une zone industrielle est en cours de développement.



Activité dans la zone d'étude

La zone portuaire du Rohu en Lanester est utilisée essentiellement pour le débarquement de granulats divers, mais bénéficie également d'une activité de construction navale (STX), ainsi que d'une petite activité de cabotage avec quelques chargements de vrac et de produits sur palettes pour les îles morbihannaises.

Le site du Rohu se situe en face des zones conchylicoles du Blavet. Il s'agit de culture d'huitres creuses/moules.

ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

IMPACTS/INCIDENCES RELATIFS AUX TRAVAUX

Les impacts en phase travaux sont temporaire et quasiment tous négligeables à faibles.

Les effets les plus présents, mais avec des impacts qualifiés de faibles, concernent des opérations de mise en place des pieux et donc de battage avec des effets sur :

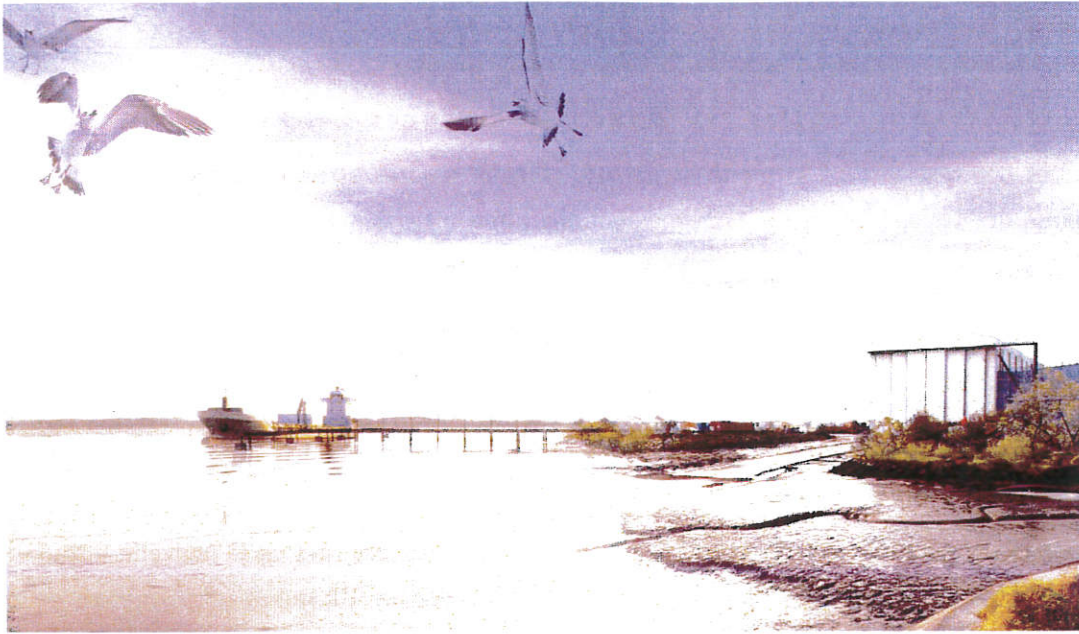
- sur les zones humides rétro-littorales mais limité à 3,6 m² (emprises de 12 pieux de 609 mm) ;
- sur le benthos en place sur 22,6 m² (emprise des 42 pieux/tubes) ;
- sur la qualité de l'eau avec une légère augmentation de la turbidité ;
- sur les oiseaux au niveau de la ZPS « Rade de Lorient » (Natura 2000) sur le site de Pen Mané : dérangement de ces espèces sur 188H entre décembre et avril (nidification, hibernation...).

Seul le bruit généré par les opérations de battage dans un environnement proche des travaux est qualifié de moyen, mais faible au niveau des premières habitations.

IMPACTS/INCIDENCES RELATIFS A L'EXPLOITATION DU SITE

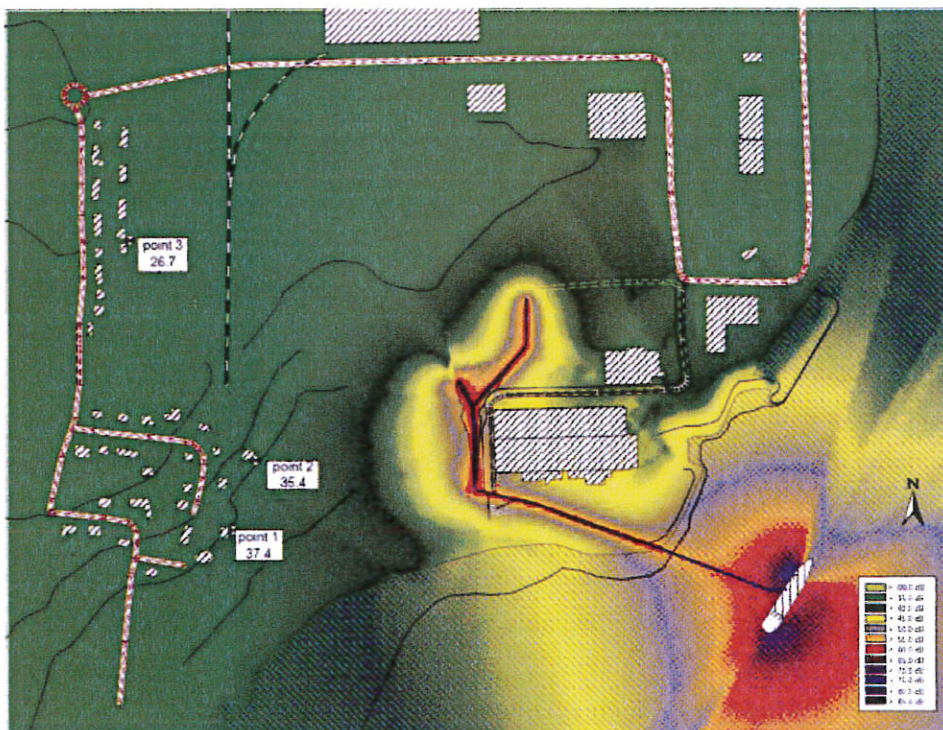
De même les impacts en phase d'exploitation sont quasiment tous négligeables à faible.

Par exemple, du fait du type d'environnement fortement anthropisé de la zone portuaire du Rohu, les nouveaux aménagements s'intègrent dans le paysage. Les impacts sont considérés comme directs, permanents et faibles.



Vue du nouvel appontement sablier et de la ligne côtière végétalisée depuis le quai (Etude paysagère, 2014)

Les seuls effets pouvant avoir un impact sont les effets des opérations de déchargement avec les nouvelles installations dont le pipe. Ces effets impliquent des nuisances sonores sur les habitations les plus proches en fonction des périodes de la semaine et de la journée. La figure suivante donne la simulation en situation futur. Cet impact est considéré comme moyen.



Maquette acoustique en situation future (déchargement par pipe)

MESURES VISANT A LIMITER LES IMPACTS/INCIDENCES ET MOYENS DE SURVEILLANCE.

MESURES VISANT A LIMITER LES IMPACTS/INCIDENCES

Aux vues des résultats de la modélisation des niveaux sonores atteints en phase d'exploitation, il est préconisé que les opérations de déchargement aient lieu entre 06h et 22h en semaine et entre 07h et 22h le week-end.

Pour ne pas dépasser les émergences sonores réglementaires, les déchargements devront s'effectuer sur ces plages horaires. L'impact ainsi réduit est qualifié de faible.

MOYENS DE SURVEILLANCE

Un contrôle acoustique sera réalisé afin d'évaluer l'impact sonore réel de la nouvelle installation (pipe). La mesure de bruit qui sera réalisée à la mise en service de l'installation permettra de déterminer l'émergence réelle et de valider les plages horaires de déchargement et éventuellement de les adapter en fonction des résultats.

La Région réalise tous les ans un levé bathymétrique de la zone du Rohu pour suivre les tirants d'eau maximum utilisable et estimer les besoins en dragage. Ce suivi permettra au niveau de la zone du nouvel appontement de vérifier l'évolution de la sédimentation sur le site.

JUSTIFICATION

Le quai actuel a été réalisé en deux phases en 1971 et 1978. Il présente à ce jour des dégradations¹ caractéristiques à ce type d'ouvrage :

- Forte corrosion des palplanches constitutives des gabions ;
- Fissurations de la poutre de couronnement qui pourraient à terme conduire à la limitation de l'exploitation du quai ou à des travaux de confortement.

L'objectif de ce projet est de répondre aux perspectives d'augmentation d'activité en permettant aux armateurs d'optimiser la rotation de leurs navires et d'augmenter ainsi les capacités de réception du terminal sablier du Rohu. De plus, l'ensemble des sabliers se sont regroupés afin de mutualiser les outils.

L'emplacement retenu pour l'installation du nouvel appontement sablier (souille naturelle à -2,40 CM) permettra son exploitation sans avoir recours à des dragages d'entretien comme c'est le cas actuellement. Il n'y aurait donc plus d'impacts environnementaux relatifs aux dragages et à l'immersion des sédiments.

La construction d'un nouvel appontement sablier permettra à la fois de sécuriser les opérations de déchargement et de répondre à l'inéluctable augmentation d'importations de sables marins en Bretagne.

¹ Un diagnostic détaillé a été réalisé par le LRPC de St Brieuc pour apprécier la gravité de ces dégradations et envisager des solutions pour y remédier.